

AVIS DE CONCOURS

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise pour les Centre de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort, les concours externe, interne et de 3^{ème} voie

d'ETAPS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2024

Catégorie B

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DE L'ÉPREUVE	PERIODE D'INSCRIPTION
Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2024. Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2024, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.	<u>Epreuves écrites :</u> 23 janvier 2024 Le détail de ces épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération	<u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u> du 16 mai au 21 juin 2023 inclus Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg68.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus. La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat. <u>DATE LIMITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER :</u> 29 juin 2023 Votre dossier d'inscription devra impérativement être soit déposé sur votre accès sécurisé au format PDF (dans ce cas, n'oubliez pas de cliquer sur « Clôturer mon inscription »), soit retourné par la poste ou déposé directement au Centre de Gestion du Haut-Rhin, Fonction publique territoriale, service concours, 22 rue Wilson, 68027 COLMAR Cedex.